



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4181

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à l'INSA de Lyon pour le programme de recherche et de développement (R&D) ECOSILAC - Convention-cadre pour le soutien aux projets du pôle AXELERA et convention de subvention**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palreja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013

Délibération n° 2013-4181

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à l'INSA de Lyon pour le programme de recherche et de développement (R&D) ECOSILAC - Convention-cadre pour le soutien aux projets du pôle AXELERA et convention de subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La chimie et l'environnement représentent, aujourd'hui, le deuxième secteur industriel de la Région Rhône-Alpes par le chiffre d'affaires et le troisième employeur industriel régional avec environ 48 000 emplois directs. Fortement implanté sur l'agglomération lyonnaise, ce secteur économique a été reconnu par la labellisation, le 12 juillet 2005, d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale nommé AXELERA.

AXELERA s'est donné pour ambition stratégique de développer la chimie du futur, devenir un pôle industriel et scientifique leader en Europe et une référence internationale de l'innovation dans ce domaine. Les membres fondateurs sont Rhodia, Arkéma, IFP Energies Nouvelles, Gdf-Suez et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

AXELERA représente un des atouts essentiels de la politique de développement économique en faveur des écotechnologies mise en œuvre par la Communauté urbaine de Lyon.

Les projets de recherche et développement (R&D) labellisés par le pôle font l'objet 2 fois par an d'une validation par l'Etat et donnent lieu à une convention-cadre pluriannuelle avec l'Etat, dans laquelle chaque partenaire financeur définit son niveau d'intervention.

Par délibération du 11 mai 2009 et en application de l'avenant au contrat de performance délibéré le 12 décembre 2011, le Conseil de communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement des 5 pôles de compétitivité qu'il soutient. Le Conseil de communauté a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 4,5 M€ pour le pôle de compétitivité AXELERA.

Un nouveau projet de R&D, ECOSILAC, labellisé par AXELERA et TECHTERA dans le cadre du 15ème appel à projets du fonds unique interministériel (FUI), a été retenu officiellement par l'Etat. La Communauté urbaine est sollicitée pour lui apporter son soutien.

a) Le projet ECOSILAC

Le développement de revêtements innovants nécessite une analyse de l'ensemble de la chaîne de valeur ainsi que l'intégration des notions d'environnement et d'éco-conception. Le projet vise à apporter de nouvelles propriétés de surface à des supports de type plastique (film, contenant), de type verre et textiles à l'aide de silicones acrylates éco-conçus et utilisant des procédés d'applications éco-efficients. Le projet ECOSILAC poursuit les objectifs suivants :

- le développement de revêtements éco-conçus et respectueux de l'environnement,
- le développement de procédés éco-efficients permettant de limiter la consommation énergétique,
- la prise en compte de l'impact environnemental des produits en cours d'usage et surtout en fin de vie,
- le recyclage des matériaux et des produits finis.

Le projet regroupe 4 industriels rhônalpins : Bluestar Silicones (69), La Celliose (69), Granger Frères (43) Proverbio (01) et 3 partenaires académiques : l'Université de Haute Alsace (68), l'Université Claude Bernard Lyon I (69) et l'INSA de Lyon (69).

Le projet ECOSILAC va donner lieu à des retombées de différents ordres :

- *sur le plan scientifique* : développement de nouveaux systèmes catalytiques et de nouvelles voies chimiques pour la synthèse de silicones à fonction acrylate et, par ailleurs, à de nouvelles molécules ou polymères de photo-amorçage. Ces nouveaux procédés permettront le développement à iso-coût ou moins cher de nouveaux silicones et photo-amorçeurs à l'efficacité accrue dans une utilisation industrielle,

- *sur le plan environnemental* : une méthodologie d'expertise environnementale sera mise en œuvre pour l'évaluation de l'éco-compatibilité des nouveaux revêtements et produits préparés,

- *sur le plan économique* : les partenaires estiment la création d'un chiffre d'affaires de 10 M€ dès 2017 pour l'ensemble des productions industrielles et la création de 19 emplois. De nouveaux produits seront commercialisés, notamment des silicones acrylates, des photo-amorçeurs éco-conus, des films anti-adhérents, des vernis pour revêtements plastique et verre, des tissus aux propriétés de surface améliorées.

L'expertise de l'INSA de Lyon à travers son LGCIE (Laboratoire de génie civil et ingénierie environnementale) sera particulièrement mobilisée sur le bénéfice environnemental potentiel du remplacement de composés chimiques dans la fabrication des silicones acrylates, sur le comportement environnemental des catalyseurs et des matériaux (vernis, antiadhérents) et sur le comportement des silicones en fin de vie (filière de traitement des déchets).

b) Le plan de financement prévisionnel du projet

Le projet, d'une durée de 42 mois, présente un budget s'élevant à 4 925 541,44 €, dont 1 610 392,68 € est financé par le fonds unique interministériel (FUI) et les collectivités territoriales partenaires selon le tableau suivant :

Partenaires	Villes	Assiette (€)	Taux (%)	Subvention demandée	FUI	Région Rhône-Alpes	Communauté urbaine de Lyon	Autre
Bluestar Silicones	Lyon (69)	1 795 844,07	25	448 961,02 €	448 961,02 €			
Granger Frères	Sainte Sigolène (43)	791 170,00	25	197 792,50 €	137 793,00 €			60 000 € (Conseil régional Auvergne)
INSA LYON	Villeurbanne (69)	220 592,91	100	220 592,91 €	60 592,91 €		164 000 €	
La Celliose	Pierre Bénite (69)	546 721,10	30	164 016,33 €	164 016,33 €			
Proverbio	Miribel (01)	518 554,30	30	155 566,29 €		109 566,29 €		46 000 € (Conseil général de l'Ain)
Université de Haute Alsace	Mulhouse (68)	407 320,42	40	162 928,17 €	162 928,17 €			
Université Claude Bernard Lyon I	Villeurbanne (69)	641 338,64	40	256 535,46 €	256 535,46 €			
Total		4 921 541,44		1 606 392,68 €	1 230 826,86 €	109 566,29 €	164 000 €	106 000 €

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet ECOSILAC, en apportant une subvention de 164 000,00 € au profit de l'INSA de Lyon, selon les modalités définies dans la convention-cadre et la convention de subvention faisant l'objet du présent rapport.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement pour soutenir le projet de R&D ECOSILAC relatif au pôle de compétitivité Axelera, pour la période 2013-2016 d'un montant de 164 000 € au profit de l'INSA de Lyon dans le cadre de sa participation au projet ECOSILAC,

b) - la convention-cadre à signer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires de ce projet portant sur leurs engagements respectifs sur la période 2013-2016,

c) - la convention de subvention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'INSA de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° OP02O2794, le 11 mai 2009 pour la somme de 4 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

4° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2014, 2015, 2016 et 2018 - compte 204181 - fonction 90 - opération n° OP02O2794, selon l'échéancier suivant :

- 49 200 € en 2014,

- 41 000 € en 2015,

- 41 000 € en 2016,

- 32 800 € en 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.